



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ISÈRE

**Réf : SF**

**Dossier suivi par :**

FANJAT Sylvie

04 76 20 67 17

sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr

**Le Président,**

**Chambre d'Agriculture de l'Isère**  
40, avenue Marcelin Berthelot  
CS 92608  
38036 Grenoble CEDEX 2  
Tél : 04 76 20 68 68  
Fax : 04 76 33 38 83  
Email : accueil@isere.chambagri.fr

385 A route de Saint Marcellin  
38160 Chatte  
Tél : 04 76 20 68 68

36 route de Ponsonnas  
38350 La Mure  
Tél : 04 76 20 68 68

3 passage Romain Bouquet  
38110 La Tour du Pin  
Tél : 04 74 83 25 00

15 rue Charles Lindbergh  
ZAC Grenoble Air Parc  
38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs  
Tél : 04 76 93 79 50

27 rue Denfert Rochereau  
38200 Vienne  
Tél : 04 76 20 68 68



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Établissement public

loi du 31/01/1924

Siret 18381001900038

APE 9411Z

[www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)

Monsieur le Préfet de l'Isère  
Direction des Relations avec les Collectivités  
Bureau du Droit des sols et de l'Animation  
Juridique  
Aux bons soins de Laurence Morris et  
Grégoire Desvernay  
12 place de Verdun – BP 1046  
38021 Grenoble cedex 1

Grenoble, le 18 juin 2020

**Objet :** avis DUP Aménagement de sécurité RD 519 entre le carrefour du Rival et l'entrée de Marcilloles

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 19 mai 2020, vous nous consultez sur le dossier portant sur l'utilité publique du projet d'aménagement de sécurité de la RD 519 entre le carrefour du Rival et l'entrée de Marcilloles concernant les communes de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, St Siméon de Bressieux, la Côte St André par le Conseil Départemental de l'Isère. Nous vous adressons nos remarques et notre avis.

La profession agricole soutient la nécessité d'intervenir sur la sécurisation de cette portion de RD 519. Les croisements sont dangereux pour les exploitants agricoles, ainsi que les accès aux parcelles depuis la RD.

Ce projet a depuis le début fait l'objet de nombreuses discussions et d'une longue concertation avec les exploitants locaux.

La création et/ou le rétablissement de chemins d'exploitation dédiés aux engins agricoles le long de la RD 519 pour faciliter l'accès aux parcelles ont été proposés en concertation avec la profession.

Cependant, au niveau du rétablissement de la route de Sardieu, le choix du passage supérieur a été fait alors que la profession aurait souhaité un rond-point ou au moins la possibilité d'insertion sur la RD. La crainte est d'avoir un flux de véhicules très important sur les



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ISÈRE

**Chambre d'Agriculture de l'Isère**  
40, avenue Marcelin Berthelot  
CS 92608  
38036 **Grenoble** CEDEX 2  
Tél : 04 76 20 68 68  
Fax : 04 76 33 38 83  
Email : [accueil@isere.chambagri.fr](mailto:accueil@isere.chambagri.fr)

385 A route de Saint Marcellin  
38160 **Chatte**  
Tél : 04 76 20 68 68

36 route de Ponsonnas  
38350 **La Mure**  
Tél : 04 76 20 68 68

3 passage Romain Bouquet  
38110 **La Tour du Pin**  
Tél : 04 74 83 25 00

15 rue Charles Lindbergh  
ZAC Grenoble Air Parc  
38590 **Saint-Etienne de Saint-Geoirs**  
Tél : 04 76 93 79 50

27 rue Denfert Rochereau  
38200 **Vienne**  
Tél : 04 76 20 68 68



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Établissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 18381001900038  
APE 9411Z

[www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)

routes de Chatenay et St Siméon de Bressieux permettant de rejoindre la RD.

Nous insistons sur le fait que les accès aux cheminements agricoles doivent être suffisamment larges pour que les engins agricoles puissent entrer et sortir assez facilement. Nous rappelons qu'il existe une charte sur le sujet de circulation agricole qui est disponible sur le lien suivant:

[https://www.isere.fr/sites/default/files/charte\\_engins\\_agricoles\\_vf\\_signee\\_interactive\\_compressée.pdf](https://www.isere.fr/sites/default/files/charte_engins_agricoles_vf_signee_interactive_compressée.pdf)

La profession revient sur la nécessité de l'entretien de ces cheminements agricoles sur le long terme. Une convention doit être clairement établie pour que l'entretien, s'il revient aux communes, soit fait régulièrement.

La profession souhaite qu'une portion de piste agricole soit goudronnée le long de la RD au lieu dit le Cheminet, les Souffrières et Champ Laval.

Les exploitants du secteur avaient demandé que le pont qui franchit le Rival sur le "chemin du Rival" au niveau de la station d'épuration soit élargi. Il est trop étroit pour permettre aux engins agricoles de type moissonneuse batteuse de passer.

La profession qui avait aussi relevé la dangerosité d'une intersection d'un chemin communal (chemin de la voie ferrée) avec la route de la gare (axe perpendiculaire à la RD 519) du fait du manque de visibilité, apprécie le fait qu'un aménagement soit réalisé à cet endroit.

Pour certains agriculteurs, l'accès à leurs parcelles depuis des cheminements différents pourra avoir comme conséquence des allongements de parcours, même si certains ont pu faire des échanges parcellaires. Ces échanges parcellaires doivent pouvoir se poursuivre de manière à optimiser le regroupement des parcelles culturelles d'un même exploitant.

L'insertion de ce projet dans son environnement prévoit notamment la plantation de haies, d'arbres et d'arbustes qui pourront être utilisés également de corridor par la faune. Le problème réside dans l'entretien de ces haies qui doit être fait de manière régulière. Un engagement doit être pris pour que l'entretien soit effectué régulièrement. Les plantations doivent être faites en prenant des essences locales fournies par des pépiniéristes locaux et en tenant compte des cultures attenantes de manière à ne pas gêner le développement de ces cultures sur une trop grande largeur.

Nous demandons également que les parcelles en friches sur le secteur puissent servir de "réserve foncière" et ainsi être proposées aux exploitants les plus impactés en terme de surface.

Aussi, en tenant compte de l'intérêt du point de vue sécuritaire de ce projet, et de la concertation qui s'est mise en place avec la profession, la Chambre d'Agriculture donne un avis favorable à ce projet sous réserve de la prise en compte de nos remarques ci dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

**Jean-Claude Darlet**



**Chambre d'Agriculture de l'Isère**  
40, avenue Marcelin Berthelot  
CS 92608  
38036 **Grenoble** CEDEX 2  
Tél : 04 76 20 68 68  
Fax : 04 76 33 38 83  
Email : [accueil@isere.chambagri.fr](mailto:accueil@isere.chambagri.fr)

385 A route de Saint Marcellin  
38160 **Chatte**  
Tél : 04 76 20 68 68

36 route de Ponsonnas  
38350 **La Mure**  
Tél : 04 76 20 68 68

3 passage Romain Bouquet  
38110 **La Tour du Pin**  
Tél : 04 74 83 25 00

15 rue Charles Lindbergh  
ZAC Grenoble Air Parc  
38590 **Saint-Etienne de Saint-Geoirs**  
Tél : 04 76 93 79 50

27 rue Denfert Rochereau  
38200 **Vienne**  
Tél : 04 76 20 68 68



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Établissement public

loi du 31/01/1924

Siret 18381001900038

APE 9411Z

[www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)